



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0515 du 04/01/2024

Arrêté du 29 décembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint, à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2024.

Date d'application: 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

 PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024





ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint, à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2024

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable, de chef de service administratif et de chef de service de surveillance aux ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2023-224 du 30 mars 2023 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable, de chef de service administratif et de chef de service de surveillance aux ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2023 fixant la liste des emplois de chef de service administratif de la Direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: Le cadre dont le nom suit est détaché dans l'emploi de chef de service administratif de 3^{ème} catégorie, pour une durée de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation			
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	CSRH	Niveau de détachement	Nouvelle affectation	CSRH	Niveau de détachement Prise de rang	Date d'effet
DESCAMPS	Patrick	000002309013	DDFIP OISE EMPLOI ADMINISTRATIF	62	AFIPA échelon spécial 01/01/2023	DDFIP OISE RESPONSABLE DE LA DIVISION DES RESSOURCES	62	CSA 3 chevron 03 01/01/2024	01/01/2024

<u>Article 2</u>: Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 29 DÉCEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT
RESPONSABLE DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A

NICOLAS CARON

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Jérôme Fournel